

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

INFOS
PRATIQUES

**NOUVELLE
PROCÉDURE**

A PARTIR DU 25 MAI 2023

FLECHEZ via Net Entreprise LE SOLDE
DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2022
vers ISOstéo Lyon



ISOstéo Lyon, L'École d'Ostéopathie
La Référence depuis 1991

Ecole citoyenne et responsable, ISOstéo Lyon
offre aux étudiants une enseignement de
qualité et une entrée réussie dans la vie
professionnelle.

ISOstéo Lyon,
ce sont chaque année :

600 étudiants

36 000 heures
d'enseignement dispensées,
dont **16 000** d'enseignement
clinique

20 000 consultations
ostéopathiques réalisées par
les étudiants et encadrées
par des enseignants,
Ostéopathes D.O.

▶ Votre soutien est essentiel.

Nous comptons sur vous pour nous aider à réaliser
ces objectifs ambitieux :

- ✓ Promouvoir les soins ostéopathiques auprès des nouveau-nés
- ✓ Poursuivre notre programme de recherche en Ostéopathie et de soutien aux Ostéopathes doctorants
- ✓ Continuer à investir dans des ressources ou du matériel pédagogiques
- ✓ Soutenir notre ambition de rendre la formation en Ostéopathie accessible à tous en proposant des bourses sur critères sociaux



► **NOUVEAU** : Depuis janvier 2022 un Collecteur unique :
URSSAF et MSA via la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

Concernant le versement du solde de la taxe
d'apprentissage 2022, il se fera via la DSN d'avril 2023
exigible au 5 ou 15 mai 2023.

Comment nous affecter/flécher la taxe d'apprentissage ?

A partir du 25 mai 2023, en vous connectant sur net-entreprises.fr et en actionnant la plateforme SOLTéA mise en place par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC).

SOLTéA permet le fléchage de votre versement qui sera effectué par la CDC vers ISOstéo Lyon

Par l'intermédiaire du moteur de recherche en utilisant notre n° UAI d'enregistrement auprès du Rectorat : **069 3697U** vous accédez à notre établissement.

Sur SOLTéA vous récupérez votre reçu fiscal de versement de la taxe.

Pour toute question, contactez
Joëlle GONON | 04 78 43 41 43
jgonon@isosteo.fr

